

## ORDRE DU JOUR

- 1- CHAUDIERE MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION PLAN CLIMAT ENERGIE ;
- 2- VESTIAIRES TERRAIN DE FOOT ;
- 3- SALLE DU PARC – RAMPE ESCALIER DE SECOURS ;
- 4- FOYER RURAL – ACHAT DE TABLES ;
- 5- FOYER RURAL - FIXATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE ;
- 6- INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UN TERRAIN SANS MAITRE ;
- 7- SEJOUR VACANCES DE NEIGE CM2 ;
- 8- DECISIONS MODIFICATIVES ;
- 9- DIVERS REMBOURSEMENTS ;
- 10- VALIDATION DU PROGRAMME LOCAL HABITAT (PLH) ;
- 11- SIDEN-SIAN – ADHESION DE COMMUNES ;
- 12- QUESTIONS DIVERSES.

Étaient présents : Mr DEFAUX Maurice, Mr QUENNESSON Gérard, Mme BASQUIN Danièle, Mme AUBLIN Yolande (arrivée à 19 h 50, n'a pas participé au vote « demande de subvention plan climat énergie – chaudière mairie), Mme LEMAIRE Marie-Paule, Mr LEDUC Jean, Mr DHAUSSY Jérôme, Mr JACQUEMIN Guillaume, Mr DEBIEVE Laurent, , Mme LAPOINTE Christiane, Mr CARLIER Benoît ,Mr GERARD Daniel, Mr PROUVEUR David.

Étai(ent) absent(s) : Mr GAUDRY Michael

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : Mme MORELLE

Le conseil municipal a débuté par une minute de silence pour rendre hommage aux victimes des attentats de Paris.

Le compte rendu de la précédente réunion n'appelle aucune observation.

Deux nouveaux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

-instauration de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz et d'électricité.

- avis sur le projet régional de santé PRS.

### **I- CHAUDIERE MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION PLAN CLIMAT ENERGIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat mixte du Pays du Cambrésis fait partie des 212 lauréats de l'appel à projets national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV).

A ce titre la commune de Saint Hilaire lez Cambrai, a été retenue pour bénéficier d'une aide : à hauteur de 10 950 € HT au remplacement de la chaudière de la Mairie

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

### **II – VESTIAIRES TERRAIN DE FOOTBALL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de confier le remplacement des fenêtres des vestiaires du terrain de football à l'entreprise Menuiserie ADP (menuiserie en PVC) pour un montant de 16 517.00 € HT soit 19 820.40 € TTC.

### **III – SALLE DU PARC – RAMPE ESCALIER DE SECOURS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de confier la pose d'un escalier de secours extérieur à la salle du parc aux Ets PILEZ de CAMBRAI pour un montant de 11 450.00 € HT soit 13 740.00 € TTC.

### **IV – FOYER RURAL – ACHAT DE TABLES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de l'achat de tables et de chariots pour équiper la salle du Foyer rural.

Monsieur GERARD Daniel fait remarquer en connaissance de cause, que des tables pliantes vieillissent mal, manipulées par des personnes extérieures à la commune (locations de salle) et donc vite abimées.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la visite de la commission de sécurité ce matin au foyer rural et de l'avis favorable émise par cette commission.

### **V – FOYER RURAL – FIXATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE**

**Pour les personnes de ST HILAIRE LEZ CAI**

1<sup>er</sup> jour : 267.00 €

2<sup>ème</sup> jour : 133.00 €

**Pour les personnes de l'extérieur**

1<sup>er</sup> jour : 397.00 €

2<sup>ème</sup> jour : 198.00 €

Caution : 841.00 € - nettoyage : 5 heures à 16.80 €

Forfait des consommables : 53.00 €

Un acompte à la réservation de 40 % du tarif en vigueur sera demandé aux locataires.

Ces tarifs seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

## **VI – INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UN TERRAIN SANS MAITRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : le terrain, section ZC95 situé au lieudit « entre le chemin de Saint Quentin », d'une contenance 18 a 30 ca, est vacant depuis plusieurs années. Aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans le délai de 6 mois.

- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

- M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ce terrain et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

## **VII – SEJOUR VACANCES DE NEIGE**

Un groupe d'enfants de l'école primaire, classe de CM2 au nombre de 16 va participer à un séjour vacances de neige du 13 février 2016 au 20 février 2016 à PREMONTEL dans le Jura organisé par la F.L.A.S.E.C (Fédération Laïque des Associations Socio-Educatives du Cambrésis). Le prix du séjour s'élèvera à 529 € par enfant. Le financement de ce séjour sera supporté par la commune, les familles et la caisse d'allocations familiales.

La participation des familles est fixée à 150 € :

- un versement de 45 € sera demandé à l'inscription;

- le solde pour le 15 janvier 2016.

Madame LERIQUE Marie, adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe accompagnera bénévolement le groupe d'enfants.

Adopté à l'unanimité.

## **VIII – DECISIONS MODIFICATIVES**

### **FONCTIONNEMENT:**

DEPENSES		RECETTES	
ART (Chap) - Opération	MONTANT	ART (Chap) - Opération	MONTANT
6811 (040) : dotation aux amortissements	+ 418.00		
023 : virement à la section d'investissement	- 418.00		
TOTAL DEPENSES	0	TOTAL RECETTES	

### **INVESTISSEMENT :**

DEPENSES		RECETTES	
ART (Chap) - Opération	MONTANT	ART (Chap) - Opération	MONTANT
		021 : virement à la section de fonctionnement	- 418.00
		28041512 (042) : subvention d'équipement versée	+ 418.00
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	0

### **FONCTIONNEMENT:**

DEPENSES		RECETTES	
ART (Chap) - Opération	MONTANT	ART (Chap) - Opération	MONTANT
		7478 : part. autres organismes	- 4 490.00 €
		7328 : autres versements de fiscalité	+ 4 490.00 €
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	0

#### **IX – DIVERS REMBOURSEMENTS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le chèque de remboursement par ORANGE INTERNET d'un trop perçu de 62.19 €.

#### **X – VALIDATION DU PROGRAMME LOCAL HABITAT (PLH)**

le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLH, arrêté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis par délibération en date du 06/10/15. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil de programmation et de définition d'une stratégie d'action en matière d'habitat.

#### **XI – SIDEN-SIAN – ADHESION DES COMMUNES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) par l'extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque.

#### **XII - INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'instauration de la redevance due chaque année pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.

#### **XIII - INSTAURATION DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

#### **XIV - AVIS SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE (PRS) ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le projet régional de santé (PRS) du Nord-Pas-de-Calais et de ses différentes composantes, à savoir :

- le projet de programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap (PRAPS-PH).

#### **XIV – QUESTIONS DIVERSES**

- Demande de subvention pour un séjour scolaire pédagogique 2016 par l'équipe pédagogique Léonard de Vinci de Trith Saint Leger – sans suite ;

- Attribution d'une subvention au titre des amendes de police de 18 056.96 € pour le réaménagement de l'espace public rue de la Liberté et rue de l'Eglise. Moratoire pour les subventions du département FDAN et FDST) ;

- Rappel sur l'exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin, pigeonniers et colombiers à compter du 1 er janvier 2016 ;

- remerciement :

\* décès de Monsieur Michel VIGNOT ;

\* décès de Monsieur Franck LORIAUX ;

\* décès de Monsieur Clovis DOUAY ;

\* mariage de Céline et Ludovic POUCHARD.

Séance levée à 21 H 15.

Vu le Maire,